



# SG – DISPOSITIONS FEDERALES COVID-19 - NOTE N° 19

<b>Thématique :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
<b>Nombre de pièces jointes : 0</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

## Précisions sur l'encadrement de la pratique

Dans un souci de protection de la santé de ses pratiquants, la Fédération a souhaité limiter dans un premier temps l'encadrement de la pratique aux seuls entraîneurs diplômés (d'Etat ou Fédéral), formés spécifiquement aux risques sanitaires. Suite à l'évolution de la pandémie et des règles sur le territoire, la FFBB a sollicité le Ministère des Sports sur un élargissement de cette notion d'encadrant, lequel a indiqué que cela était possible. Ainsi, tout encadrant est dorénavant habilité à mettre en œuvre les protocoles de reprise des activités physiques et sportives, étant rappelé qu'un entraîneur rémunéré doit toutefois être obligatoirement titulaire d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat inscrit au RNCP.

Vous pouvez retrouver les protocoles fédéraux sur le site internet de la FFBB : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/sinformer/notes> et sur le site du Ministère : <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques> .

Vous en souhaitant bonne réception.

Contact :

E-mail : [info.covid19@ffbb.com](mailto:info.covid19@ffbb.com)

Rédactrice	Vérificatrices	Approbateur
Marie HOËL Chargée d'évaluation des politiques fédérales et de la féminisation Cabinet du Président	Catherine BARRAUD Directrice – Cabinet du Président Amélie MOINE Directrice – Pôle Affaires Juridiques et Institutionnelles	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2020-06-16 SG – DISPOSITIONS FEDERALES COVID-19 - NOTE N° 19	